

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation  
Service Rénovation et Maintenance des Collèges  
0413312546

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Collège Grande Bastide à Marseille - Création de l'opération de réaménagement de l'entrée principale et mise en place de la sécurisation de l'établissement.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La création de l'opération de réaménagement de l'entrée principale et la mise en place de la sécurisation du collège Grande Bastide à Marseille.

L'établissement, qui a une capacité d'accueil de 750 élèves, date de 1974. Actuellement, l'entrée des élèves se situe sur l'avenue Dussautel, l'entrée principale du public et des professeurs sur la rue Joseph Aiguier, sous la surveillance de la loge. L'ancienne loge, située à proximité de l'entrée des véhicules du personnel, supprimée pour agrandir l'appartement de l'agent d'accueil, a été temporairement remplacée par la location d'un module préfabriqué posé à proximité de cette même entrée.

Afin d'inscrire cet établissement dans le plan 100% sécurité collèges, l'entrée des élèves doit être ramenée rue Joseph Aiguier, à proximité de la future loge. Le projet de mise en sécurité de ce collège consiste à installer des clôtures ou des murs d'enceinte de 2,50 m de haut ainsi que des portails d'accès sécurisés au droit de la future loge. L'ensemble des accès du collège doit également être sécurisé. 4 garages pour les personnels logés et 1 garage à vélos pour les élèves sont à construire.

Le coût estimatif global de cette opération s'élève à 1 425 000,00 € T.T.C, dont 205 000,00 €T.T.C. pour les prestations intellectuelles qui seront financées au moyen d'affectations comme indiqué en annexe du rapport et 1 220 000,00 €T.T.C. pour les travaux qui feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Ce rapport ne concerne que les prestations intellectuelles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL